

**MAIRIE D'ÉCOYEUX**  
**RÉUNION DU CONSEIL**  
**SÉANCE DU 09 AOUT 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le neuf aout à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune d'ÉCOYEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal GILLARD.

Date de convocation du conseil : 03/08/2022

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 13

Présents : Mmes LAFAYE, COSSON, DELCROIX, LE ROUX, BARBRAUD, DENAIN,  
MM. GILLARD, LAROCHE, OUZEAU, CAILLAULT, RAGONNAUD.

Absents excusés : Mme LACROIX (pouvoir M. LAROCHE),  
M. LIGNE,  
Mme CHASSELOUP (pouvoir M. CAILLAULT),  
M. BAIOLA.

Mme Isabelle COSSON a été élue secrétaire.

Le compte rendu du dernier Conseil Municipal est approuvé

**- Décision budgétaire modificative N°1 (202208D001)**

Monsieur le Maire informe que les crédits votés au budget 2022 pour les articles 2046 et 21571 sont insuffisants. Monsieur le Maire informe que des recettes supplémentaires ont été constatés.

Il convient de procéder à l'ajustement des crédits suivants :

***INVESTISSEMENT***

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
2046 (204) : Att de compensation d'investissement	1 000,00	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	26 000,00
21571 (21) : Matériel roulant - 202203	25 000,00		
<b>Total dépenses :</b>	<b>26 000,00</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>26 000,00</b>

***FONCTIONNEMENT***

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
023 (023) : Virement à la section d'investissement	26 000,00	6419 (013) : Remboursements sur rémunérations du personnel	1 000,00
		7473 (74) : Départements	25 000,00
<b>Total dépenses :</b>	<b>26 000,00</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>26 000,00</b>

<b>Total Dépenses</b>	<b>52 000,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>52 000,00</b>
-----------------------	------------------	-----------------------	------------------

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité approuve cette décision modificative.

### **- Achat des terrains de Monsieur Bruno BARBRAUD (202208D002)**

En préliminaire à sa prise de parole, Monsieur le Maire demande à la conseillère de l'opposition Madame BARBRAUD de ne pas prendre part au débat et au vote de la délibération qui va suivre puisqu'elle est membre de la famille du vendeur. En revanche, Monsieur le Maire l'autorise à assister au débat.

Après avoir vérifié que le quorum était atteint Monsieur le Maire explique que la division de la grande parcelle AK 181 est en cours et que le bornage sera fait fin aout 2022.

En revanche il est possible d'acquérir sans attendre les parcelles AH 73, 74 et 86 pour un montant de 35 804€, les frais d'acte à la charge de la Mairie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- De valider l'achat de ces trois parcelles ;
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

### **- Modification du tableau des effectifs (202208D003)**

Monsieur le Maire informe qu'un agent est nommé à un grade supérieur et qu'il convient au préalable à la nomination d'ouvrir les postes. Monsieur le Maire rappelle que même si le poste est ouvert cela n'oblige pas la commune à nommer l'agent concerné.

Monsieur le Maire propose le Tableau des effectifs suivant :

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Observations
<b>Cadre d'emplois des Adjoint Administratifs</b>		
- Adjoint Administratif principal de 1 <sup>ère</sup> cl	1 poste à 34h	
- Adjoint Administratif principal de 2 <sup>ème</sup> cl	1 poste à 15h	Création au 1 <sup>er</sup> aout 2022
- Adjoint Administratif	1 poste à 15h	Suppression au 1 <sup>er</sup> aout 2022
<b>Cadre d'emplois des Agents de Maitrise</b>		
- Agent de Maitrise Principal 2 <sup>ème</sup> Classe	1 poste à 35h	
<b>Cadre d'emplois des Adjoint Techniques</b>		
- Adjoint Technique principal 2 <sup>ème</sup> cl	1 poste à 35h	
- Adjoint Technique	1 poste à 5h	
- Adjoint Technique	4 postes à 35h	
<b>Cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux</b>		
- Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> cl	1 poste à 35h	

Après délibération, à l'unanimité, le conseil décide de valider le tableau des effectifs

### **- Remplacement du véhicule des ateliers techniques (202208D004)**

Monsieur le Maire présente un devis pour le remplacement du véhicule benne des ateliers, l'actuel Renault ayant été refusé au contrôle technique.

L'adjoint en charge des ateliers informe qu'il est allé voir le matériel accompagné de deux agents mais regrette que les élus de la commission voirie ne se soient déplacés lors du rendez-vous pris avec l'entreprise.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal un devis de 34 800€TTC pour l'achat d'un véhicule IVECO de type 35C12 avec bandes réfléchissantes et tri flash de toit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de valider le devis présenté.

### **- Remplacement des portes Salle Château Vieux (202208D005)**

Monsieur le Maire informe que les architectes des Bâtiments France ont validé la destruction de la verrière à l'entrée de la salle Château Vieux ainsi la fermeture du bâtiment à l'aide de deux portes dans le style du bâtiment.

Monsieur le Maire présente un devis de la société Esprit Bois d'un montant de 7 236€HT, et informe que la commune peut solliciter une subvention de 35% du montant HT auprès du Conseil départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- De valider le devis ainsi que le tableau de financement présentés
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à l'opération.
- De solliciter une subvention auprès du Conseil départemental.

### **- Création d'un jardin (202208D006)**

Monsieur le Maire informe qu'il souhaite créer un jardin dans une des parcelles que vient d'acquérir la Mairie.

Monsieur le Maire présente au conseil un plan du futur jardin et explique le cadencement des réalisations pour prendre en compte les travaux d'aménagement de la route romaine à venir.

Monsieur le Maire présente un devis de la Pépinière de Corme Royale d'un montant de 16 101.80€HT, qui peut être subventionné à hauteur de 35% de la dépense par le Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- De valider le devis ainsi que le tableau de financement présentés
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à l'opération.
- De solliciter une subvention auprès du Conseil départemental.

### **- Modification des meurtrières et réfection de l'estrade de l'Église (202208D007)**

Monsieur le Maire annonce au conseil que le nettoyage du clocher de l'Église a été fait. Pour éviter que les pigeons nichent à nouveau dans les meurtrières, il convient de les obstruer. Pour assurer la ventilation du clocher il faut les obstruer à l'aide de persiennes. De plus l'estrade devant l'autel a besoin d'être renforcée.

Monsieur le Maire présente à cet effet un devis de la société Esprit Bois d'un montant de 4 810€HT.

Une subvention peut être sollicité auprès de la DRAC après consultation des Bâtiments de France.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- De valider le devis ainsi que le tableau de financement présentés
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à l'opération.
- De solliciter une subvention auprès de la DRAC.

### **Comptes Rendus et questions diverses**

Monsieur le Maire, Pascal GILLARD, informe que la journée de rencontre de l'association « Les Maires pour la Planètes » s'est tenue à Écoyeux le 09 juillet dernier. Les élus de l'association ont pu échanger sur les différentes pratiques et retours d'expérience des actions qu'ils ont mis en place dans leurs communes.

Lors de sa prise de parole Monsieur le Maire se félicite du dénouement d'un dossier épineux autour d'une problématique médico-sociale.

A la demande d'un conseiller de l'opposition, Monsieur le Maire informe que le permis de construire pour la Maison des assistantes Maternelles a été déposé et que l'instruction de plusieurs mois vient de commencer.

Monsieur le Maire attend tous les élus et la population à la commémoration des combats de Château Gaillard des Pinarderies dont il détaille la matinée :

10h commémoration au Château GAILLARD

10h30 commémoration au monument des Pinarderies

11h00 commémoration au monument aux morts de Saint Hilaire de Villefranche  
11h30 Vin d'honneur à la salle GARNIER de Saint hilaire de Villefranche

La Première Adjointe, Isabelle COSSON, informe que le concert des Eurochestries a eu lieu le 08/08/2022 et a rassemblé environ 300 personnes. L'adjointe tient à remercier les conjoints qui ont participé à la réussite de l'évènement mais regrette une faible participation des élus.

Concernant la Fête du village, suite à l'impossibilité de mettre en place une régie pour la gestion de la buvette et de la nourriture à emporter, un Food truck a été contacté.

Ce dernier accepte de venir pour assurer la buvette et la restauration rapide.

Point négatif, actuellement le préfet de la Charente Maritime interdit tous les feux y compris les tirs de feux d'artifice. Tout le monde espère que les conditions climatiques permettront le tir.

**Séance levée à 21h30**